



Marche à suivre pour les auditeurs en collaboration avec le personnel du secteur Gestion de la qualité (GQ)

1. Rédiger le rapport d'audit RE-GQ-040 afin:
 - d'identifier les activités auditées;
 - de déterminer si les constats des auditeurs doivent être classés comme des observations, des non-conformités, des suggestions ou des commentaires généraux;
 - d'indiquer le suivi effectué des actions correctives et préventives (ACP) vérifiées.
2. Compléter le RE-GQ-010 pour chaque observation, non-conformité et suggestion découlant de l'audit. Les non-conformités sont des actions correctives alors que les observations sont des actions préventives. Produire un résumé des ACP relevées lors de l'audit et au besoin une liste de commentaires d'amélioration.
3. Inscrire au fichier électronique approprié les demandes d'ACP (la date d'ouverture de l'ACP correspond à la date de présentation du rapport d'audit).
4. Imprimer le rapport d'audit, chacune des ACP (parapher, dater), le résumé des ACP et les commentaires d'amélioration.
5. Consigner sur le RE-GQ-010, le suivi effectué des ACP antérieures vérifiées lors de l'audit.
6. S'assurer que les enregistrements, les dossiers et la documentation empruntés soient reclassés à l'endroit prévu.
7. Remettre aux auditeurs internes les ACP, le RE-GQ-047 et s'il y a lieu la liste des commentaires lors de la présentation du rapport.
8. Lorsque le rapport a été présenté, envoyer par courriel, le résumé des ACP, au(x) cadre(s) du personnel audité et à la direction du laboratoire. Enregistrer ce courriel dans le dossier du secteur audité.
9. Classer dans les cartables prévus à cette fin au secteur GQ:
 - la copie du rapport d'audit, le résumé des ACP et la liste de commentaires;
 - les notes des auditeurs paraphées et datées;
 - au besoin, lorsque pertinent, inscrire les points non audités dans la chemise du secteur audité pour le prochain audit interne.
10. Consigner aux fichiers électroniques appropriés:
 - la date de l'audit interne, la date de la rédaction et la date de l'émission du rapport et la réception du RE-GQ-047;
 - le bilan de couverture des points de normes;
 - le bilan des ACP vs les points de normes pour la revue direction;
 - le bilan des audits internes par les auditeurs internes.